



10 mars 2021

(21-2021)

Page: 1/2

**Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

ROYAUME-UNI: RÈGLEMENT DE 2006 SUR LES INTERPRÉTATIONS
ET EXÉCUTIONS (DROITS MORAUX, ETC.)

| | |
|--|--------------------|
| Membre présentant la notification | ROYAUME-UNI |
|--|--------------------|

Précisions sur le texte juridique notifié

| | |
|---|---|
| Intitulé | Règlement de 2006 sur les interprétations et exécutions (droits moraux, etc.) |
| Objet | Droit d'auteur et droits connexes |
| Nature de la notification | <input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations |
| Lien vers le texte juridique* | https://ip-documents.info/2021/IP/GBR/21_1468_00_e.pdf |
| Situation de la notification | <input type="checkbox"/> Première notification <input checked="" type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s) |
| Références des notifications précédentes | IP/N/1/GBR/C/1 |
| Brève description du texte juridique notifié <p>Ce règlement apporte les modifications nécessaires à la Loi de 1988 sur le droit d'auteur, les modèles et dessins et les brevets (la "Loi de 1988") pour permettre au Royaume-Uni de ratifier le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes.</p> <p>Ce règlement crée deux nouveaux droits moraux pour les artistes interprètes ou exécutants des interprétations ou exécutions admissibles. Le premier droit (octroyé par l'article 205C) est le droit d'être identifié comme étant l'artiste interprète ou exécutant, le deuxième droit (octroyé par l'article 205F) est le droit de s'opposer au traitement préjudiciable. Les exceptions à ces droits sont énoncées à l'article 205E et à l'article 205G, respectivement.</p> | |
| Langue(s) du texte juridique notifié | Anglais |

| | |
|--------------------------|---|
| Entrée en vigueur | 1 ^{er} février 2006 https://www.legislation.gov.uk/uksi/2006/18/regulation/1 |
| Autre date | |

Précisions sur la notification

| | |
|--|--|
| Date de présentation de la notification | 8 février 2021 |
| Autres renseignements | https://www.legislation.gov.uk/uksi/2006/18/note |
| Organisme ou autorité responsable | UK Intellectual Property Office Concept House Cardiff Road Newport South Wales NP10 8QQ Royaume-Uni information@ipo.gov.uk 0300 300 2000 Depuis un autre pays que le Royaume-Uni: +44 (0)1633 814000 |

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la formule utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.